

Français (version publiable et sûre)

Message n° 59 — « Arrêt strictement interdit »

Cette fois, l'histoire s'est répétée autrement.

Grand peuple d'Iran, peuple endeuillé,

On dirait que ce n'était pas Khalid ibn al-Walid à al-Qadisiyyah face à Rostam Farrokhzad, mais un dirigeant sanguinaire écrasant une armée sans commandement. Le peuple d'Iran a résisté, mais la brutalité qui a suivi—d'une violence extrémiste—s'est transformée en bain de sang. Avec arrogance, ses juges dociles et ses agents ont été mobilisés dans une alliance indigne avec les forces de répression pour étouffer la protestation, sans comprendre que :

*Ne crois pas que l'affaire des “mages” soit terminée ;
mille coupes non bues coulent encore dans les veines du temps.*

Aujourd'hui, l'institution judiciaire, qui devait être indépendante, défendre les droits individuels et sociaux, rendre justice et veiller au respect des lois, poursuit au contraire des dérives anciennes. Malgré son devoir de protéger les droits publics et d'élargir la justice et les libertés légitimes, elle semble vouloir répéter les erreurs du passé en s'en prenant à des jeunes citoyens qui, conformément à l'article 9 de la Constitution, sont descendus dans la rue pour défendre la liberté—comme lors des tragédies des années 1980. En conséquence, nous déclarons :

1. Le massacre récent est le résultat d'une irresponsabilité grave et d'un effondrement institutionnel. Quelles que soient les versions en circulation, la responsabilité politique et morale des plus hauts dirigeants et des forces impliquées demeure incontestable.
2. Notre peuple, trop souvent confiant, a vu certains “réformistes” renouveler leur allégeance au pouvoir répressif, révélant une rupture totale et irréversible avec la société.
3. Une fois encore, à un moment où une direction compétente était indispensable, certains ont placé leurs espoirs dans des figures discréditées, attendu une opposition opportuniste, ou choisi le silence par calcul, tout en perdant un temps précieux face à la rapidité des événements.
4. Comme en 1979, lorsque de nombreux intellectuels se sont rangés sous l'ombre de Khomeiny et que les avertissements de juristes patriotes furent étouffés, les messages du Conseil national de la révolution d'Iran—formé par précaution et auteur de nombreuses déclarations depuis un an—n'ont pas suffisamment atteint la population.
5. Nous l'avons dit : la lutte n'a pas besoin de “mandat”, et l'absence de mandat n'exonère personne de sa responsabilité. Par devoir national, moral et humain, nous poursuivrons notre action. Le soutien moral et matériel du peuple renforcera la capacité du Conseil, notamment en matière de communication et d'action internationale.
6. Nous avons présenté à plusieurs reprises des arguments juridiques solides sur l'illégitimité du pouvoir actuel, l'extension de cette illégitimité aux institutions qui en découlent, et la nécessité d'une responsabilité conforme aux principes constitutionnels. En d'autres termes, le peuple iranien fait face à un gouvernement illégal, inefficace et financièrement en faillite.
7. « Arrêt strictement interdit » n'est pas seulement un panneau routier : dans une lutte nationale, cela signifie continuer avec une nouvelle organisation, plus de discipline et une

stratégie claire—par des grèves nationales, la désobéissance civile et une pression coordonnée et durable, tout en rejetant tout acte mettant des civils en danger.

8. Nous insistons sur l'urgence d'une coordination nationale et d'une planification structurée afin d'éviter l'épuisement, la confusion et la fragmentation, et de garantir la continuité du mouvement.
9. Nous réaffirmons que le transfert du pouvoir au peuple doit passer par la responsabilité et la justice. Et au dirigeant sanguinaire nous répétons :

*Ne crois pas que l'affaire des “mages” soit terminée ;
mille coupes non bues coulent encore dans les veines du temps.*

Peuple fier d'Iran

Vive l'Iran

Conseil national de la révolution d'Iran

1404/11/01